



## Cdd a répétition, est ce legal ?

Par **melanie02**, le **16/02/2011** à **14:47**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une usine, depuis septembre 2010 en contrats CDD a la semaine. J'ai plus de 20 contrats CDD depuis septembre... est ce legal ?

D'autres parts, nous travaillons du lundi au vendredi, et assez régulièrement le samedi (en principe en extra...) est ce legal qu'il nous fasse un CDD du lundi au samedi pour un taux horaire de 35h (en sachant que si on ne travail que 25h entre lundi et vendredi on n'est payer que 25h...)

Autres chose, nous avons droit a 20 min de pause...qui sont payé pour les cdi mais pas pour les CDD, a t'il le droit de faire cela ?

Ont ils le droit de nous payer avec deux semaines de retard?

Et enfin vers qui puis je me tourner pour plus d'info, est il possible de "dénoncer" l'usine anonymement ?

Merci de votre aide.

Par **maggichris**, le **17/02/2011** à **15:51**

Bonjour,

Il est interdit à un employeur d'enchaîner les CDD avec un même salarié sur un même poste de travail.

Consultez cette fiche pratique pour plus de précisions : [cdd sur alertesalaire.com](http://cdd.sur.alertesalaire.com)

Vous pouvez même lui réclamer la requalification de votre CDD en CDI. Utilisez ce modèle de lettre : [www.alertesalaire.com/Modeles\\_de\\_letters\\_en\\_Droit\\_du\\_Travail/contrat-a-duree-determinee-demande-de-requalification-dun-cdd-en-cdi](http://www.alertesalaire.com/Modeles_de_letters_en_Droit_du_Travail/contrat-a-duree-determinee-demande-de-requalification-dun-cdd-en-cdi)

Ensuite vous pouvez très bien prévenir l'inspection du travail des pratiques illégales de votre employeur.

Vous pouvez aussi aller aux Prud'hommes pour réclamer la requalification de votre CDD en CDI.

Cordialement.

Christophe.